



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 28 septembre

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Balme de Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 septembre 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 24 - votants 32.

Présents :

Yolande BAUDIN, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Sophie FORNUTO, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT

Procurations :

Pierre AGERON à Karine FALCONNAT
Carole BERNIGAUD à Fabienne DREME
Jacqueline CECCON à Christiane MICHEL
François DAVIET à Sylvie LE ROUX
Virginie FRANCOIS à Rocco COLELLA
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET
Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI
Brigitte TERRIER à Yvan SONNERAT

Secrétaire de séance : Elodie DONDIN

N° 2023-81 : Modification du tableau des emplois

Madame Sylvie LE ROUX, Vice-présidente en charge des ressources humaines, rapporteur

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le code général de la fonction publique (CGFP),

Vu les délibérations successives adoptées pour modifier le tableau des emplois, la dernière en date du 6 juillet 2023 (n° 2023-69),

VU les listes d'aptitude pour l'accès au grade d'attaché territorial et de rédacteur territorial adoptées par arrêtés respectifs n° 2023-AG-14 et n° 2023-AG-17 du 4 juillet 2023 du président du centre de gestion de la Haute Savoie,

VU les modalités de rémunération et de gestion des temps fixées par l'établissement,

VU les fiches de poste associées aux emplois créés, validées par la hiérarchie ;

L'article L313-1 du code général de la fonction publique (CGFP) prévoit que les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement et qu'il appartient en conséquence au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux.

En lien avec les besoins des services et compte tenu des listes d'aptitude pour l'accès au grade d'attaché territorial et de rédacteur territorial adoptées récemment par le CDG 74, il apparaît nécessaire de créer deux emplois :

- Un emploi permanent à temps plein de responsable des finances ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- Un emploi permanent à temps plein de responsable technique du pôle urbanisme ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Suite à la demande d'intégration (acceptée) d'un agent du pôle petite enfance, actuellement détachée de la fonction publique hospitalière, il y a lieu d'ajuster le cadre d'emplois de référence du poste d'accueil (agent technique de la petite crèche de La Balme de Sillingy) en l'ouvrant à celui des agents sociaux.

Enfin, afin de tenir compte des besoins de la CCFU pour l'organisation des navettes de courrier, il y a lieu d'augmenter la quotité horaire de travail de l'emploi de chargé d'accueil et de gestion administrative rattaché au pôle aménagement du territoire, en passant de 17,5 heures hebdomadaires à 20 heures hebdomadaires.

Pour rappel, les emplois permanents créés par l'établissement peuvent être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée dans les conditions prévues aux articles L332-14 et L332-8 al 2 du CGFP. Le motif de la difficulté de recrutement de fonctionnaire, notamment sur des compétences spécifiques, lié à l'extrême tension sur le marché de l'emploi public local, peut être un motif justifié de recrutement sous contrat, adossé à une rémunération correspondant à minima à l'indice majoré plancher fixé par les textes (IM 361 actuellement), augmentée le cas échéant des primes convenues dans le cadre des maxima autorisés par la CCFU.

Il est proposé au conseil communautaire :

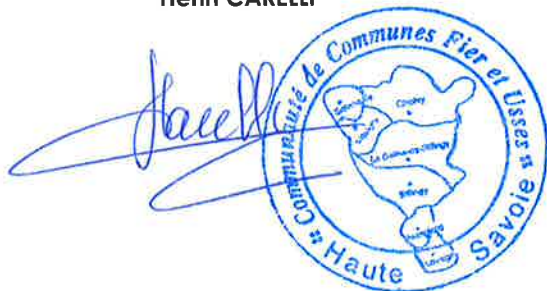
- De **créer**, à compter du 1^{er} octobre 2023, deux emplois permanents à temps plein dont un ouvert au grade d'attaché territorial de responsable des finances et un ouvert au grade de rédacteur territorial de responsable technique du pôle urbanisme, dans les conditions prévues à la présente délibération ;
- D'**ouvrir**, à compter du 1^{er} octobre 2023, le cadre d'emplois du poste d'agent technique rattaché à la petite crèche de La Balme de Sillingy en l'ouvrant à celui des agents sociaux ;
- D'**augmenter**, à compter du 1^{er} octobre 2023, la quotité horaire de travail de l'emploi de chargé d'accueil et de gestion administrative rattaché au pôle aménagement du territoire, en passant de 17,5 heures hebdomadaires à 20 heures hebdomadaires ;
- D'**autoriser** Monsieur le Président à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- D'**inscrire** au budget les crédits nécessaires.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

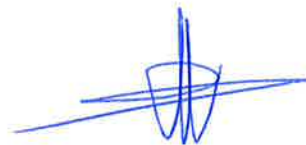
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**La secrétaire de séance,
Elodie DONDIN**

A blue ink signature of Elodie Dondin.